



2013 DU 222 Attribution de la dénomination Voie Alphonse Loubat (20e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance des 17 et 18 octobre 2005, vous avez émis le souhait que le nom d'Alphonse Loubat soit attribué à une rue, placette, station ou un ouvrage d'art du tramway du 21e siècle.

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Alphonse Loubat, créateur du tramway parisien, en attribuant son nom à la voie identifiée par l'indicatif EY/20 et à une partie de la place du Maquis du Vercors, réaménagée dans le cadre de la ZAC Porte des Lilas, à Paris 20e. Ce nouvel aménagement conduit également à dénommer une autre partie de la place du Maquis du Vercors en continuité de l'avenue du Docteur Gley.

Alphonse Loubat naît le 15 juin 1799, à Sainte-Livrade, dans le Lot-et-Garonne.

Adulte, il part aux Etats-Unis, où il fait fortune en important des pieds de vigne du Bordelais, en favorisant la viticulture et en rédigeant en 1827 un *Guide du Vigneron américain*.

Il s'intéresse aux débuts du tramway hippomobile, dont la première ligne entre en service en 1830 à Baltimore et en 1832 à New York, mais cette technique alors expérimentale a un gros inconvénient : les rails étant implantés en saillie sur la chaussée gênent la circulation des autres véhicules et provoquent des accidents.

Alphonse Loubat a l'idée d'utiliser un rail à gorge enfoui dans la chaussée et ne dépassant pas de celle-ci. Cette solution est mise en œuvre en 1853 sur le tramway de Broadway, dont l'exploitation est un succès et sera étendue aux Etats-Unis.

Rentré en France, il dépose en 1852 un brevet sur un rail en U permettant d'escamoter complètement le rail dans la chaussée. En 1853, il est autorisé à construire une première ligne d'essai de deux kilomètres à Paris sur le cours La Reine, qui est mise en service le 21 novembre 1853.

Le tramway de l'époque est un véhicule roulant sur des rails mais tiré par des chevaux. Il emporte 48 voyageurs : 18 à l'intérieur, 24 sur l'impériale et 6 debout sur la plate-forme réservée aux fumeurs. Devant le succès rencontré, un décret du 18 février 1854 approuve une concession trentenaire pour la construction, aux frais du concessionnaire, d'une ligne entre Vincennes et Sèvres (Pont de Sèvres) en passant par la Concorde.

C'est dans la période du lancement du tramway qu'Alphonse Loubat devient maire de Sèvres. Il exercera son mandat de 1854 à 1858. Il met ces quatre années à profit pour de nombreuses réalisations au-delà du

tramway : création des premières commissions municipales, installations de plaques de rues et numérotation des habitations, création des trottoirs, construction et inauguration de l'hôpital Saint Jean Baptiste, défense de la Manufacture, projet d'alimentation de Sèvres en eau potable.

Toutefois, en 1855, Haussman crée une nouvelle compagnie, qui regroupe les omnibus parisiens et le nouveau tramway. Alphonse Loubat doit céder son entreprise contre indemnités sous forme d'actions de la nouvelle compagnie, la CGO (Compagnie générale des omnibus).

Par la suite le tramway se développera très vite, mais Alphonse Loubat ne verra pas tous ces changements.

Alphonse Loubat décède le 10 septembre 1866, à Ville-d'Avray, dans les Hauts-de-Seine.

Depuis 2006, après 68 ans d'absence du tramway dans le paysage urbain parisien, un tramway moderne réapparaît à Paris. Il semble approprié de rappeler un moment important de notre histoire des transports publics.

Si vous en étiez d'accord, la dénomination "voie Alphonse Loubat" serait attribuée à la voie identifiée par l'indicatif EY/20 et à une partie de la place du Maquis du Vercors, commençant au numéro 2 place du Maquis du Vercors et finissant au numéro 14 avenue du Docteur Gley, à Paris 20e, conformément au plan annexé au présent exposé des motifs. En conséquence, la dénomination de la place du Maquis du Vercors est modifiée et l'avenue du Docteur Gley est prolongée jusqu'à l'avenue de la Porte des Lilas.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 DU 222 Attribution de la dénomination Voie Alphonse Loubat (20e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "voie Alphonse Loubat" à la voie identifiée par l'indicatif EY/20 et à une partie de la place du Maquis du Vercors, réaménagée dans le cadre de la ZAC Porte des Lilas, à Paris 20e ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 20e en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "voie Alphonse Loubat" est attribuée à la voie identifiée par l'indicatif EY/20 et à une partie de la place du Maquis du Vercors, commençant au numéro 2 place du Maquis du Vercors et finissant au numéro 14 avenue du Docteur Gley, à Paris 20e.

Article 2 : La dénomination "avenue du Docteur Gley" est attribuée à la partie de la place du Maquis du Vercors, dans le prolongement de l'avenue du Docteur Gley et jusqu'à l'avenue de la Porte des Lilas, à Paris 20e.